

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRÉS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES. DÉCISION

Séance du 4 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le quatre novembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Mallein à M Trichard
Mme Branais à Mme Picard

Secrétaire de séance : Mme Cécile Marenzoni.

La séance est ouverte,

Délibération du : 4 novembre 2020
Rendue exécutoire le : 6 novembre 2020
Publiée le : 6 novembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 4 novembre 2020

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRÉS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Le département des Alpes-Maritimes a été douloureusement frappé après les violentes intempéries lors du passage de la tempête Alex le 2 octobre 2020.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a souhaité soutenir les sinistrés en proposant, au Conseil Municipal, le versement d'une subvention exceptionnelle.

Afin d'exprimer la solidarité de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles à l'égard des communes sinistrées du département des Alpes-Maritimes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités des Alpes-Maritimes.

Impute la dépense sur le compte 6748.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 4 novembre 2020
pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_137
Date de la décision :	2020-11-04 00:00:00+01
Objet :	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRÉS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20201104-DG20_137-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201104-DG20_137-DE-1-1_0.xml	text/xml	963
Nom original :		
DG20_137.pdf	application/pdf	433525
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201104-DG20_137-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	433525

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 novembre 2020 à 10h40min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 novembre 2020 à 10h40min40s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 novembre 2020 à 10h40min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 novembre 2020 à 10h41min11s	Reçu par le MI le 2020-11-06